

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT DU
BUDGET PRINCIPAL
AU BUDGET
IMMOBILIER
D'ENTREPRISES**

N° CC_2024_0129

Séance du : mercredi 27 novembre 2024

Convocation du : 21 novembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Julien BEAUCHOT

Représentés :

Maryline BOUCHÉ par Mylène SAILLET RAPHOZ, Louiza LOUNIS par Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Yannick CHARVET par Danielle COTTET, Michel COLLOT par Jean-Pierre BELMAS, Alain LETESSIER par Gabriel DOUBLET, Sophie VILLARI par Julien BEAUCHOT

Excusés :

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Nadège ANCHISI, Joanny DEGUIN, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts d'Annemasse Agglo ;

Vu les budgets principal et immobilier d'entreprises de l'exercice 2024 ;

Le budget immobilier d'entreprises a été créé pour permettre notamment d'identifier les bâtiments loués par Annemasse Agglo aux entreprises.

Toutefois, les ressources propres du budget immobilier d'entreprises ne permettent pas d'atteindre l'équilibre de la section de fonctionnement.

Aussi, de manière à compenser le déficit de ce budget, il est envisagé de verser une subvention de fonctionnement du budget principal au budget Immobilier d'entreprises dont le montant est évalué, pour l'exercice 2024, à 489 800 €.

Les crédits correspondants sont prévus en dépenses et en recettes, respectivement au budget principal

en dépenses au compte 65736211 et au budget immobilier d'entreprises et recettes au compte 75622.

Pour mémoire, les subventions versées au titre des exercices précédents s'élevaient à :

2021	2022	2023
234 000 €	0 €	152 500 €

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal au budget immobilier d'entreprises d'un montant de 489 800 € au titre de l'exercice 2024.

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer le mandat et le titre correspondant.

DE DIRE que les crédits sont prévus aux comptes indiqués dans la présente délibération pour chacun des budgets.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.